

A : Producteurs et acteurs commerciaux de cacao
Fairtrade
Membres Fairtrade
CC : Comité des Standards
Personnel de Fairtrade International
Personnel de FLOCERT

Ricardo Guimaraes
Chef d'Unité - Prix
r.guimaraes@fairtrade.net

4 avril 2022

Annnonce de Fairtrade International concernant le Différentiel de Prix du Cacao - avril 2022

Chers Partenaires,

Le Standard Fairtrade pour le Cacao exige des acteurs commerciaux qu'ils paient un différentiel de prix pour les fèves de cacao Fairtrade lorsque le prix de référence en Côte d'Ivoire ou au Ghana est inférieur au Prix Minimum Fairtrade (PMF) niveau FOB. La Prime Fairtrade de 240 dollars la tonne doit être payée en plus du différentiel du PMF.

Pour les livraisons entre le 1^{er} avril 2022 et le 30 septembre 2022, le prix de référence pour la **Côte d'Ivoire** (« valeur FOB garantie » + Différentiel du Revenu Vital) est 1 289 583 XOF la tonne, soit 2189,25 dollars la tonne (en utilisant le taux de change valable le 31 mars¹ 2022, 1 XOF = 0.001697642 USD²). Étant donné que le PMF est de 2400 dollars la tonne, un différentiel de PMF Fairtrade de 210,75 dollars la tonne est à payer.

La réglementation nationale en Côte d'Ivoire exige que les contrats avec les producteurs et les centres d'achat incluent les informations sur la prime de durabilité payée, comme le montant en devise locale (XOF). Pour plus de clarté, il est demandé aux parties contractantes d'utiliser le même taux de change que celui indiqué ci-dessus pour calculer le paiement en XOF du différentiel PMF aux producteurs lorsqu'un différentiel PMF doit être payé. Il est également recommandé d'utiliser ce même taux de change pour calculer le paiement en XOF de la Prime Fairtrade aux producteurs.

Il n'y a pas de valeur de référence FOB publiée pour le **Ghana**. La question de savoir si un différentiel PMF doit être payé ou non doit donc être définie individuellement, c'est-à-dire par contrat.

Pour les marchés non réglementés (au niveau mondial sauf en Côte d'Ivoire et au Ghana), le PMF FOB de 2400 dollars la tonne et la Prime Fairtrade de 240 dollars la tonne doivent être payés lors de l'approvisionnement sous les conditions Fairtrade.

Pour le cacao organique, le différentiel organique Fairtrade de 300 dollars la tonne est payable pour toutes les régions.

À partir du mois d'octobre 2021, pour être en conformité avec l'exigence 4.2.4, **les organisations transfèrent tout paiement de différentiel de PMF à leurs membres dans les 30 jours suivant sa réception par l'organisation**. Vous trouverez des détails [ici](#).

¹ XOF la tonne pour la période de 24 heures prenant fin le mercredi 31 mars 2021 à 22 :00 UTC

² Source : <https://www1.oanda.com/currency/convert/>



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre Unité des Standards & Prix à standards-pricing@fairtrade.net

Bien cordialement,

Ricardo Guimaraes